

# LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

## Parlement: de nombreux

**LES** cérémonies relatives à la rentrée parlementaire ont respectivement eu lieu en matinée pour l'Assemblée nationale, et début d'après-midi s'agissant du Sénat. La première était présidée par Faustin Boukoubi, et la seconde par Lucie Milebou Aubusson-Mboussou. Chaque fois, en présence de plusieurs personnalités dont le Premier ministre et les membres de son gouvernement.

ONDOUBA'NTSIBAH  
Libreville/Gabon

La première session ordinaire du Parlement s'est ouverte hier dans les deux Chambres. C'était à la faveur de deux cérémonies organisées respectivement en matinée, en ce qui concerne les députés, et dans l'après-midi pour les sénateurs. À l'Assemblée nationale c'est Faustin Boukoubi, le président de ladite institution, qui a dirigé la cérémonie. Tout comme la présidente du Sénat, Lucie Milebou Aubusson Mboussou, chez les sénateurs. Parmi les personnalités présentes aux deux cérémonies, on peut citer le Premier ministre, Julien Nkoghe Bekale, et plusieurs membres de son gouvernement. Ces deux manifestations répondaient aux dispositions constitutionnelles. En effet, l'article 41 de la Constitution dispose que: "Le Parlement se réunit de plein droit au cours de deux sessions par an. La première session s'ouvre le premier jour ouvrable de mars et prend fin, au plus tard, le dernier jour ouvrable de juin. La seconde session s'ouvre le premier jour ouvrable de septembre et prend fin, au plus tard, le dernier jour ouvrable de décembre".

Il faut souligner que les cérémonies d'ouverture de session sont souvent l'occasion pour les présidents de chaque Chambre de se prononcer sur les principaux faits d'actualité aussi bien sur le plan national qu'au niveau international. Hier encore, Faustin Boukoubi et Lucie Milebou Aubusson Mboussou n'ont pas dérogé à la règle. C'est ainsi que, le président de l'Assemblée nationale est par exemple revenu sur la violence en milieu scolaire. "Tout en encourageant le renforcement des mesures pédagogiques et coercitives en milieu scolaire, a dit le député de Pana dans l'Ogooué-Lolo, j'implore nos concitoyens à faire chacun son introspection et à bannir des agissements d'un autre

âge, qui sévissent malheureusement sous d'autres cieux". Non sans, s'agissant de la prévention contre le coronavirus, apprécier "à sa juste mesure", l'anticipation par le gouvernement des dispositions préventives pour parer à toute éventualité. "Nous l'encourageons à accroître la vigilance car, les foyers se rapprochent", a dit Faustin Boukoubi.

Ce sujet n'était pas en reste dans l'allocution de circonstance de la présidente du Sénat. "Ausi, nous encourageons toutes les initiatives prises par le gouvernement, notamment le renforcement des mesures préventives", a pour sa part déclaré la sénatrice de Fougamou dans la Ngounié. De même, Lucie Milebou Aubusson-Mboussou est revenue sur le phénomène des "crimes crapuleux, "devenu une arme redoutable pour éliminer des adversaires encombrants". Et la première personnalité du Sénat d'interpeller: "Monsieur le Premier ministre, ne serait-il pas possible, qu'une véritable communication d'alerte en temps réel, soit donnée, chaque fois qu'il y a des disparitions de personnes, et que les enquêtes aboutissent afin de rassurer nos populations; et que si coupable il y a, force reste à la loi?"

Rappelons que, contrairement à la seconde session, dite "budgétaire" parce qu'essentiellement consacrée à l'examen et au vote de la Loi de finances de l'année suivante, la première session est dite celle "des Lois". Dans l'ensemble, au regard des textes déjà sur la table des parlementaires, on peut dire qu'au cours de la présente session, députés et sénateurs ne seront pas de tout repos.

Parmi les textes qui devront être traités au cours de cette première session du Parlement de l'année 2020, ont compte: le projet de loi portant réglementation du secteur Tourisme en République gabonaise; le projet de loi instituant la contribution de solidarité sur les hauts revenus; le projet de loi portant modification de certaines dispositions de la loi relative à la création du Conseil national de la Démocratie; le projet de loi de Règlement 2018; le projet de loi fixant les principes et règles de gouvernance des établissements publics; le projet de loi portant organisation de l'état civil en République gabonaise; etc. À ceux-là on pourra ajouter la proposition de loi portant reconnaissance légale et fixant le régime juridique du mariage coutumier.

Il faut souligner qu'entre-temps, d'autres textes pourraient également venir du gouvernement. C'est le cas des ordonnances adoptées en Conseil des ministres pendant l'intersession parlementaire.



Photo: DR

Comme ici au Sénat, le Premier ministre Juklien Nkoghe Bekale a assis

### RÉCAPITULATIF AU 02 MARS 2020

#### Textes en cours d'examen

- 1- Projet de loi portant réglementation du secteur Tourisme en République Gabonaise (commission ad hoc);
- 2- Projet de loi instituant la contribution de solidarité sur les hauts revenus;
- 3- Projet de loi portant modification de certaines dispositions de la loi n°13/96 du 15 avril 1996 portant création du Conseil National de la Démocratie modifiée par la loi n°004/2015 du 08 Septembre 2015 (Procédure législative suspendue à la demande du Gouvernement (en attente du décret portant retrait du projet de loi));
- 4- Projet de loi de Règlement gestion 2018 (commission ad hoc);
- 5- Projet de loi portant création, attribution et organisation de l'Office National de Développement du Sport et de la Culture (commission ad hoc);
- 6- Projet de loi fixant les principes et règles de gouvernance des établissements publics (Procédure législative suspendue à la demande du Gouvernement (en attente du décret portant retrait du projet de loi));
- 7- Projet de loi portant modification des articles 140, 240 et 241 de l'ordonnance n°13/PR/2010 portant statut particulier des personnels des forces de Police Nationale.

#### Textes en attente d'examen

- 1- Projet de loi portant organisation de l'état civil en République Gabonaise;
- 2- Proposition de loi portant reconnaissance légale et fixant le régime juridique du mariage coutumier.

#### Textes attendus

- 1- Projet de loi portant modification de l'article 83 de la loi n°7/83 du 1er octobre 1983 portant statut particulier des personnels du Corps Autonome Paramilitaire de la Sécurité pénitentiaire;
- 2- Projet de loi relative au numéro d'identification personnel.



# textes et sujets sur la table

## Milebou Aubusson Mboussou prône l'harmonisation des mandats

Martina ADA METOULE  
Libreville/Gabon

EN ouvrant hier, les travaux de la première session ordinaire de l'année 2020, le président du Sénat, Lucie Milebou Aubusson-Mboussou a soulevé une question qui, selon elle, marquera ladite session. Il s'agit du décalage existant entre le mandat des sénateurs et celui des élus locaux.

Un débat qui, a-t-elle reconnu "loin d'être récent et original à notre pays, avait été soulevé par les sénateurs eux-mêmes il y a deux ans. La même problématique, s'est posée sous d'autres cieux, en particulier en Afrique, et des solutions idoines ont été trouvées". Toute chose qui réjouit l'institution qui se dit "rassurée de voir resurgir sur l'espace institutionnel, une question dont la pertinence n'est plus à démontrer". En clair, le souhait des sénateurs, est que, "conscients de la solidité, de la solidarité de nos institutions, et de la sagesse du dialogue, nous restons persuadés, que la préoccupation qui est soulignée, entre le mandat des sénateurs et celui des élus locaux, finira par trouver son épilogue,



Photo: DR

Lucie Milebou Aubusson a invité ses collègues à ne pas "attiser entre nous et autour de nous, des braises d'intolérance, et d'entretenir des voix de discorde, qui ébranlent dangereusement notre vivre ensemble".

toujours dans l'intérêt de la République, en vue de renforcer son unité et de raffermir la démocratie parlementaire bicamérale". Par ailleurs, le président du Sénat a, lors de cette cérémonie d'ouverture, tenté ramener les siens sur la bonne voie.

C'est en termes de sensibilisation que Lucie Milebou Aubusson a invité ses collègues à ne pas

"attiser entre nous et autour de nous, des braises d'intolérance, et d'entretenir des voix de discorde, qui ébranlent dangereusement notre vivre-ensemble". Enfin, la sénatrice de Fougamou est revenue sur les derniers événements relatifs aux supposés enlèvements d'enfants, qui ont coûté la vie à deux compatriotes. À ce sujet, les sénateurs se sont demandé "s'il ne serait pas possible qu'une véritable communication d'alerte en temps réel, soit donnée, chaque fois qu'il y a des disparitions de personnes, et que les enquêtes aboutissent afin de rassurer nos populations; et que si coupables il y a, que force reste à la loi?".



Présente à toutes les cérémonies.

## Rappel pertinent !

Yannick Franz IGOHO  
Libreville/Gabon

TELLE une verrue sur le nez, la sortie du président du Groupe parlementaire du Parti démocratique gabonais (PDG) de l'Assemblée nationale, Martin Mabala Ma Mboulou, durant l'intersession parlementaire, a occasionné une sérieuse gêne. Ce soutien inconditionnel apporté par le président du Groupe parlementaire PDG n'a pas, semble-t-il, rencontré l'assentiment de ses collègues. En atteste, l'ambiance plus ou moins lourde qui a prévalu, hier, à l'hémicycle provisoire, lors de l'ouverture de la première session ordinaire de l'année en cours. Laquelle sortie continue de susciter la polémique. Les uns approuvant ledit soutien, les

autres criant au scandale. Comme pour tenter de calmer le jeu, le président de l'Assemblée nationale, Faustin Boukoubi en fin pédagogue, a rappelé de façon sibylline aux députés leurs prérogatives et domaine de compétence. "(...) Aux termes de l'article 28, le gouvernement est responsable devant le président de la République et devant l'Assemblée nationale, avec l'administration dont il dispose. Le vote de confiance prescrit à l'article 28a, par lequel les députés peuvent confirmer à la majorité absolue la décision du chef de l'État nommant le Premier ministre et son gouvernement n'abroge pas notamment l'article 36, qui confère au Parlement le pouvoir de contrôle de l'action gouvernementale et d'évaluation des politiques

publiques, ni même les articles 61 à 65 qui en précisent les modalités", a-t-il déclaré. Façon subtile de signifier que ce soutien apporté à l'actuel Premier ministre, Julien Nkoghe Bekale, ne constitue en rien un blanc-seing. Comme pour réaffirmer sa maladresse. Ce dernier d'ajouter: "Autrement dit, quelle qu'en soit la motivation, que ce soit par conviction ou par discipline militante, ce qui est loin de constituer une exclusivité gabonaise, voter la confiance au Premier ministre, n'exonère pas les députés de leur obligation constitutionnelle de contrôler l'action gouvernementale". Dans tous les cas, ce communiqué du président du Groupe parlementaire PDG ne sera pas oublié de sitôt.



Photo: Sylvain MAGANGA